

### Nouvelles modalités d'inscription sur la liste d'attente – camping aménagé

Pour bénéficier d'un emplacement de camping aménagé au sein de la ZEC, une démarche préalable est nécessaire. Voici les modalités à suivre pour s'inscrire sur la liste d'attente et/ou maintenir son rang d'ancienneté :

1. **Présence en Personne** : Toute personne intéressée doit se rendre en personne au poste d'accueil Saint-Urbain pendant les heures d'ouverture afin d'entamer la procédure d'inscription.
2. **Formulaire Écrit** : Un formulaire dédié à cet effet doit être complété et soumis par écrit pour formaliser la demande.
3. **Conditions d'Éligibilité** : Seules les personnes majeures sont autorisées à s'inscrire. Une pièce d'identité valide avec photo doit être présentée lors de l'inscription.
4. **Coordonnées Complètes** : Les renseignements personnels tels que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique doivent être fournis. Toutes les communications officielles seront effectuées par écrit en conformité avec la Loi 25.
5. **Préférences de Secteur** : Le demandeur doit spécifier le ou les secteurs de la ZEC qu'il souhaite occuper, qu'il s'agisse de l'ensemble du territoire, d'un seul secteur ou de plusieurs.
6. **Préférences d'Équipement** : Le demandeur doit indiquer s'il est disposé à acquérir l'équipement déjà présent sur l'emplacement, s'il préfère un terrain vacant ou si les deux options lui conviennent.
7. **Communication du Rang** : Le rang sur la liste d'attente peut être communiqué par l'Association suite à une demande écrite adressée à l'adresse électronique dédiée : [camping.desmartres@reseauzec.com](mailto:camping.desmartres@reseauzec.com)
8. **Durée de Validité** : L'inscription sur la liste d'attente est valable pour une période d'un an, du 1er juin au 31 mai de l'année suivante.
9. **Frais d'Inscription** : Des frais non remboursables de 15 \$ seront exigés chaque année pour l'inscription sur la liste d'attente ou son renouvellement afin de maintenir son rang d'ancienneté.

Ces modalités garantissent un processus équitable et transparent pour l'attribution des emplacements de camping au sein de la ZEC.